



Assemblée générale

Distr. générale
30 août 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Point 16 f) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de politique macroéconomique :
promotion d'une coopération internationale inclusive
et efficace en matière fiscale à l'Organisation
des Nations Unies**

Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur les travaux de la deuxième session du Comité spécial chargé de définir un mandat pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale, conformément à la résolution [78/230](#) de l'Assemblée.

* [A/79/150](#).



Rapport sur les travaux de la deuxième session du Comité spécial chargé de définir un mandat pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale

Rapporteuse : M^{me} Aisha Farooq (Pakistan)

I. Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. La deuxième session du Comité spécial chargé de définir un mandat pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale¹ s'est tenue au Siège des Nations Unies du 29 juillet au 16 août 2024. Au cours de la session, le Comité a tenu neuf séances plénières et 13 réunions informelles.

2. La session a été ouverte par le Président du Comité spécial, Ramy M. Youssef (Égypte), qui a fait un exposé introductif.

B. Participation

3. Des représentantes et représentants des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont participé à la session. Étaient également présents des observatrices et observateurs d'organisations intergouvernementales et d'autres entités, des représentantes et représentants d'organismes des Nations Unies, d'organisations de la société civile et d'autres parties prenantes, y compris des établissements universitaires et des entités du secteur privé. On trouvera à l'annexe II du présent rapport la liste des personnes qui ont participé à la session d'organisation, ainsi qu'à la première et à la deuxième sessions du Comité.

C. Ordre du jour et organisation des travaux

4. À sa première réunion, le 29 juillet 2024, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document publié sous la cote [A/AC.295/2024/5](#).

5. L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Déclarations d'ordre général.
3. Éléments de fond du projet de mandat.
4. Éléments procéduraux du projet de mandat.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session.

¹ Le Comité spécial chargé de définir un mandat pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale a également tenu une session d'organisation du 20 au 22 février 2024 ([A/AC.295/2024/2](#)) et une première session du 26 avril au 8 mai 2024 ([A/AC.295/2024/4](#)).

6. À la même réunion, le Comité a examiné et adopté l'organisation provisoire des travaux de la session, telle qu'elle figure dans le document de séance [A/AC.295/2024/CRP.1](#), disponible sur le site Web du Comité.

7. Avant l'adoption de l'organisation provisoire des travaux, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des pays suivants : Canada (également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), États-Unis d'Amérique, Norvège, Allemagne, Autriche et Nigéria.

D. Élection du Bureau

8. À sa première réunion, le 29 juillet 2024, le Comité a procédé à l'élection des vice-président(e)s afin de pourvoir les postes devenus vacants suite à la démission de Qiaolang Li (Chine), Bhaskar Goswami (Inde), Byungsik Jung (République de Corée), Yah Fang Chiam (Singapour), Leo Ryan Pinder (Bahamas) et Carlos Javier Castillo Pérez (Mexique).

9. Le Comité a élu à la vice-présidence Morteza Mollanazar (République islamique d'Iran), Koki Harada (Japon), Shabana Begum (Émirats arabes unis), Jhonny Morales Coronel (État plurinational de Bolivie), Liselott Kana (Chili) et Marlene Nembhard Parker (Jamaïque).

10. À la même réunion, le Comité a élu Rapporteuse Aisha Farooq (Pakistan), à la suite à la démission de Claudia Vargas (Colombie).

E. Accréditation des observateurs

11. À sa première réunion le 29 juillet 2024, le Comité a décidé d'accorder une accréditation aux organisations de la société civile, établissements universitaires, organisations du secteur privé et autres acteurs concernés ci-après, tels qu'énumérés dans le document [A/AC.295/2024/CRP.2/Rev.1](#), afin de leur permettre de participer à ses travaux :

- Réseau africain pour la dette et le développement
- African Women Solidarity of Nevada, Inc.
- Alternative Information & Development Centre
- Asian Indigenous International Network
- Capitulo Mexicano de la Camara Internacional de Comercio (Chambre de commerce internationale, Mexique)
- Centre Régional Africain pour le Développement Endogène et Communautaire
- Centro de investigação e desenvolvimento sobre direito e sociedade da Faculdade de Direito da Universidade NOVA de Lisboa, NOVA Tax Research Lab
- Comitato Nazionale Italiano della Camera di Commercio Internazionale (Chambre de commerce internationale, Italie)
- DMUN Foundation
- Environment and Justice Society
- Global Alliance for Tax Justice
- Initiative for Social and Economic Rights

- Institute for Economic Justice
- Bureau international de documentation fiscale
- Chambre de commerce internationale, Nigéria
- National Economic Research Associates, Inc., NERA Economic Consulting
- Association des administrateurs fiscaux des îles du Pacifique
- Partners in Health
- Policy Forum
- Southern and Eastern Africa Trade Information and Negotiations Institute, Ouganda
- Stichting Onderzoek Multinationale Ondernemingen
- Student Business Organization for Sustainable Development
- Texas A&M University, School of Law
- Universidad de Barcelona
- Universidad de Sevilla, Facultad de Derecho
- World Business Organization, Chambre de commerce internationale, Royaume-Uni
- Zimbabwe Coalition on Debt and Development

F. Documentation

12. Une liste des documents présentés au Comité lors de la deuxième session a été mise à disposition sur la page Web du Comité².

II. Déclarations d'ordre général

13. Aux première et deuxième réunions du Comité, le 29 juillet 2024, des déclarations d'ordre général ont été faites au titre du point 2 de l'ordre du jour.

14. À la première réunion, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des délégations suivantes : Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), Hongrie (au nom des États membres de l'Union européenne), Grenade (au nom de la Communauté des Caraïbes), Canada (également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), Burundi (au nom du Groupe des États d'Afrique), État plurinational de Bolivie, Royaume des Pays-Bas, Ghana, Pologne, Luxembourg, Allemagne, Brésil, Jamaïque, Nigéria, Japon, Bahamas, République-Unie de Tanzanie, Portugal, Pakistan, Singapour, Maroc, Inde, Chili, Autriche, Suède, Algérie, Espagne, Estonie, Italie, États-Unis d'Amérique, Danemark et République de Corée.

15. À la deuxième réunion, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des pays suivants : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Liechtenstein, Émirats arabes unis, Norvège, Kenya, Colombie, France, Suisse, Lesotho, Chine, Irlande, Israël, Belarus, Fédération de Russie, Arabie saoudite et Philippines.

² Voir <https://financing.desa.un.org/fr/node/4658>.

16. À la même réunion, l'observatrice de la Chambre internationale de commerce a fait une déclaration.

17. À la même réunion également, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants du Réseau pour la Justice Fiscale-Afrique, de la Global Alliance for Tax Justice, de Stichting Onderzoek Multinationale Ondernemingen, de la Chambre de commerce internationale (Comité national pakistanais) et de la Bombay Chartered Accountants Society.

III. Éléments de fond et éléments procéduraux de la convention-cadre

18. À sa première réunion, le 29 juillet 2024, le Comité a examiné conjointement les points 3 et 4 de l'ordre du jour portant respectivement sur les éléments de fond et les éléments procéduraux du projet de mandat.

19. De sa deuxième à sa cinquième réunions, le Comité a poursuivi l'examen conjoint des points 3 et 4 de l'ordre du jour portant respectivement sur les éléments de fond et les éléments procéduraux du projet de mandat.

20. À sa cinquième réunion, le 31 juillet 2024, qui a porté sur les sections du projet de mandat traitant des éléments de fond de la convention-cadre, y compris le renforcement des capacités, des déclarations ont été faites par les représentantes et les représentants des pays suivants : Brésil, Kenya, États-Unis d'Amérique, République de Corée, Arabie saoudite, Italie, Allemagne, Ghana, Pakistan, Colombie, Nigéria, Espagne, Indonésie, Hongrie, Canada, Jamaïque, France, Tchéquie, Lesotho, Israël, Bahamas, Belgique, République-Unie de Tanzanie, Algérie, Pologne, Sénégal, Suède, Estonie, Croatie et Seychelles.

21. De sa sixième à sa neuvième réunions, le Comité a poursuivi l'examen conjoint des points 3 et 4 de l'ordre du jour portant respectivement sur les éléments de fond et les éléments procéduraux du projet de mandat.

22. À sa neuvième réunion, le 2 août 2024, qui a porté sur les sections du projet de mandat traitant des stratégies de négociation de la convention-cadre et des ressources à mettre à disposition à l'appui de l'organe de négociation, des déclarations ont été faites par les représentantes et les représentants des pays suivants : Canada, Inde, Colombie, Nigéria, Chine, Arabie saoudite, Brésil, Kenya, République de Corée, Honduras, Liechtenstein, Ghana, Israël, Tchéquie, Norvège, Maroc, Autriche, Fédération de Russie, Algérie, Irlande, Zambie, Chili, Royaume-Uni, Émirats arabes unis, Singapour et Sénégal.

23. À sa dixième réunion, le 2 août 2024, au titre du point 3 de l'ordre du jour sur les éléments de fond du projet de mandat et du point 4 de l'ordre du jour sur les éléments procéduraux du projet de mandat, le Comité a organisé un dialogue multipartite. Des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de la Bombay Chartered Accountants Society, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, du Fonds monétaire international, de la Chambre de commerce internationale (Comité national pakistanais), de la Chambre de commerce internationale, de la Global Alliance for Tax Justice et de l'Asian Peoples' Movement on Debt and Development, de la DMUN Foundation, de l'Universidad de Barcelona, du Youth for Tax Justice Network, du Bureau international de documentation fiscale, du Corporación Centro de Estudios de Derecho Justicia y Sociedad, de l'Institute of Development Studies, du NOVA Tax Research Lab, de la Global Alliance for Tax Justice, de la Texas A&M University, du Fundar Centro de Análisis e Investigación, de l'Alliance internationale Save the Children, de l'Universidad Complutense de

Madrid, du Mouvement des Entreprises de France, de la Chambre de Commerce internationale (Comité national du Royaume-Uni, de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), de l'International Bar Association et de la Chambre de Commerce internationale (Comité national indien).

24. À sa onzième réunion, le 5 août 2024, le Comité a poursuivi l'examen des points 3 et 4 de l'ordre du jour portant respectivement sur les éléments de fond et les éléments procéduraux du projet de mandat, en centrant ses discussions sur un projet révisé de mandat, daté du 3 août 2024, proposé par le Président et publié sur le site Web du Comité.

25. À la même réunion, des déclarations ont été faites par la représentante de l'Allemagne (au nom des États membres de l'Union européenne), le représentant du Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique) et le représentant de l'Inde.

26. De sa douzième à sa quinzième réunions, le Comité a poursuivi l'examen des points 3 et 4 de l'ordre du jour portant respectivement sur les éléments de fond et les éléments procéduraux du projet de mandat.

27. À sa quinzième réunion, le 7 août 2024, qui a porté sur les sections du projet de mandat traitant des éléments structurels de la convention-cadre, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des pays suivantes : Royaume des Pays-Bas (au nom des États membres de l'Union européenne), Émirats arabes unis, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Norvège, Arabie saoudite, Argentine, Canada et Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique).

28. De sa seizième à sa dix-neuvième réunions, le Comité a poursuivi l'examen de ces points.

29. À sa onzième réunion, le 12 août 2024, le Comité a poursuivi l'examen des points 3 et 4 de l'ordre du jour portant respectivement sur les éléments de fond et les éléments procéduraux du projet de mandat, en centrant ses discussions sur un projet révisé de mandat, daté du 11 août 2024, proposé par le Président et publié sur le site Web du Comité. Lors de cette réunion, aucune déclaration n'a été faite.

30. De sa douzième à sa quinzième réunions, le Comité a poursuivi l'examen des points 3 et 4 de l'ordre du jour portant respectivement sur les éléments de fond et les éléments procéduraux du projet de mandat.

31. À sa vingt-deuxième réunion, le 16 août 2024, le Comité s'est penché sur le texte final du projet de mandat pour une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale, tel qu'il figure dans le document [A/AC.295/2024/L.4](#).

32. À cette même réunion, des amendements au projet de mandat ont été proposés oralement par les représentantes et représentants des pays suivants : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (un amendement), Canada (également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande) (un amendement) et Hongrie (au nom des États membres de l'Union européenne) (trois amendements).

33. Le représentant du Nigeria (au nom du Groupe des États d'Afrique) a fait une déclaration au cours de laquelle des votes enregistrés ont été demandés sur les cinq amendements proposés oralement.

34. À la même réunion, le Comité s'est prononcé sur l'amendement proposé oralement par la représentante du Royaume-Uni³. Le Président a annoncé que la Suisse s'était portée coauteure du texte. À l'issue d'un vote enregistré, le Comité a

³ Voir https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-08/Proposed%20Amendment%20to%20L.4_UK.pdf.

rejeté l'amendement par 103 voix contre 50, avec 10 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit⁴ :

Ont voté pour :

Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Honduras, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque, Türkiye, Ukraine.

Ont voté contre :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Chili, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, Équateur, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turkménistan, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Se sont abstenus :

Argentine, Colombie, El Salvador, Émirats arabes unis, Mexique, Panama, Paraguay, Philippines, Trinité-et-Tobago, Uruguay.

35. À la même réunion, le Comité s'est prononcé sur l'amendement proposé oralement par le représentant du Canada (également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande)⁵. Le Président a annoncé que la Suisse s'était portée coauteure du texte. À l'issue d'un vote enregistré, le Comité a rejeté l'amendement par 103 voix contre 46, avec 15 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque, Ukraine.

⁴ Par la suite, la délégation du Malawi a indiqué au Secrétariat qu'elle entendait voter contre.

⁵ Voir https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-08/Proposed%20Amendment%20to%20L.4_Canada.pdf.

Ont voté contre :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Chili, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, Équateur, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turkménistan, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Se sont abstenus :

Argentine, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Émirats arabes unis, Haïti, Honduras, Mexique, Norvège, Panama, Paraguay, Philippines, Trinité-et-Tobago, Türkiye, Uruguay.

36. À la même réunion, le Comité s'est prononcé sur le premier amendement proposé oralement par le représentant de la Hongrie⁶ (au nom de l'Union européenne et de ses États membres). Le Président a annoncé que la Suisse s'était portée coauteure du texte. À l'issue d'un vote enregistré, le Comité a rejeté l'amendement par 103 voix contre 50, avec 11 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Honduras, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Ukraine.

Ont voté contre :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Chili, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, Équateur, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République

⁶ Voir https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-08/Proposed%20Amendment%201%20to%20L.4_Hungary.pdf.

démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turkménistan, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Se sont abstenus :

Argentine, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Émirats arabes unis, Indonésie, Mexique, Paraguay, Trinité-et-Tobago, Türkiye, Uruguay.

37. À la même réunion, le Comité s'est prononcé sur le deuxième amendement proposé oralement par le représentant de la Hongrie (au nom de l'Union européenne et de ses États membres)⁷. Le Président a annoncé que la Suisse s'était portée coauteure du texte. À l'issue d'un vote enregistré, le Comité a rejeté l'amendement par 106 voix contre 48, avec 10 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque, Türkiye, Ukraine.

Ont voté contre :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Chili, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, Équateur, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turkménistan, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Se sont abstenus :

Argentine, Colombie, El Salvador, Émirats arabes unis, Honduras, Mexique, Norvège, Paraguay, Trinité-et-Tobago, Uruguay.

38. À la même réunion, le Comité s'est prononcé sur le troisième amendement proposé oralement par le représentant de la Hongrie (au nom de l'Union européenne et de ses États membres)⁸. Le Président a annoncé que la Suisse s'était portée

⁷ Voir https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-08/Proposed%20Amendment%202%20to%20L.4_Hungary.pdf.

⁸ Voir https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-08/Proposed%20Amendment%203%20to%20L.4_Hungary.pdf.

coauteure du texte. À l'issue d'un vote enregistré, le Comité a rejeté l'amendement par 103 voix contre 49, avec 12 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque, Türkiye, Ukraine.

Ont voté contre :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, Équateur, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turkménistan, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Se sont abstenus :

Argentine, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Émirats arabes unis, Honduras, Indonésie, Mexique, Paraguay, Trinité-et-Tobago, Uruguay.

39. Le Comité s'est ensuite penché sur le projet de mandat pour une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale, tel qu'il figure dans le document [A/AC.295/2024/L.4](#). Le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration au cours de laquelle un vote enregistré a été demandé. Le représentant du Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique) a également fait une déclaration.

40. Le Comité a adopté le projet de mandat pour une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale, à la suite d'un vote enregistré de 110 voix contre 8, avec 44 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit⁹ :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Eswatini, Éthiopie,

⁹ Par la suite, les délégations du Libéria, du Malawi et de Trinité-et-Tobago ont indiqué au Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

Fédération de Russie, Fidji, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turkménistan, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Ont voté contre :

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Israël, Japon, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Se sont abstenus :

Albanie, Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque, Trinité-et-Tobago, Türkiye, Ukraine.

41. Conformément aux instructions du Président, les représentantes et les représentants ont fait des déclarations pour expliquer leurs votes après l'adoption du projet de rapport du Comité (voir paragraphe 45 ci-dessous).

IV. Questions diverses

42. Le point 5 de l'ordre du jour n'a fait l'objet d'aucune déclaration ni d'aucune mesure.

V. Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session

43. À sa vingt-deuxième réunion, le 16 août 2024, la Rapporteuse a présenté le projet de rapport du Comité sur les travaux de sa deuxième session, tel qu'il figure dans le document paru sous la cote [A/AC.295/2024/L.3](#).

44. À la même réunion, le Comité a adopté le projet de rapport et autorisé la Rapporteuse à en établir la version définitive, avec le soutien du Secrétariat.

45. Après l'adoption du projet de mandat pour une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale (joint en annexe I) et du projet de rapport, les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations pour expliquer leurs votes : Inde, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Israël, Liechtenstein, Hongrie (au nom des pays membres de l'Union européenne et des pays candidats), Singapour, République de Corée, Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique), Japon, Canada (également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), Émirats arabes unis, Bélarus, Norvège, Barbade, Chili, Cameroun et Suisse.

Annexe I

Projet de mandat pour une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale

I. Introduction

1. En adoptant la résolution [78/230](#), « Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies », l'Assemblée générale a souligné qu'il était nécessaire d'élaborer une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale pour renforcer la coopération internationale en matière fiscale et la rendre pleinement inclusive et plus efficace.
2. L'Assemblée générale, dans sa résolution, a considéré que l'élaboration d'une convention-cadre contribuerait également à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
3. Par conséquent, l'Assemblée générale a créé un comité intergouvernemental spécial à composition non limitée, chargé, sous la direction des États Membres, d'élaborer un mandat pour une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale.
4. L'Assemblée a en outre demandé au comité intergouvernemental spécial de lui soumettre, à sa soixante-dix-neuvième session, un rapport dans lequel sera présenté le projet de mandat pour une convention-cadre des Nations Unies.
5. Le comité intergouvernemental spécial, ayant achevé ses travaux conformément à ce mandat, recommande à présent que l'Assemblée générale examine le projet de mandat suivant pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale.

II. Éléments structurels de la convention-cadre

Préambule

6. Le texte de la convention-cadre devrait refléter, entre autres, les résolutions suivantes de l'Assemblée générale :
 - a) résolution [78/230](#) du 22 décembre 2023 sur la promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies ;
 - b) résolution [77/244](#) du 30 décembre 2022 sur la promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies ;
 - c) résolution [70/1](#) du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » ;
 - d) résolution [69/313](#) du 27 juillet 2015 relative au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

Objectifs

7. Une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale devrait comporter une définition claire des objectifs qui la sous-tendent. À cet égard, elle devrait viser à :

- a) mettre en place une coopération fiscale internationale pleinement inclusive et efficace, tant sur le fond que sur la forme ;
- b) mettre en place un système de gouvernance de la coopération fiscale internationale permettant de relever les défis fiscaux présents et à venir à mesure qu'ils se présentent ;
- c) mettre en place un système fiscal international inclusif, juste, transparent, efficace et équitable, contribuant véritablement au développement durable, en vue d'accroître la légitimité, la sécurité juridique, la résilience et l'équité des règles fiscales internationales, tout en s'attaquant aux problèmes qui entravent le renforcement de la mobilisation des ressources nationales.

Principes

8. Une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale devrait comporter une présentation claire des principes sur lesquels reposent les objectifs qui la sous-tendent.

9. Les mesures prises pour atteindre les objectifs de la convention-cadre devraient donc :

- a) être universelles, tant dans leur approche que dans leur portée, et prendre pleinement en compte les différents besoins, priorités et capacités de tous les pays, y compris les pays en développement, en particulier les pays en situation particulière ;
- b) prendre en compte le droit souverain de chaque État Membre de décider de ses politiques et pratiques fiscales tout en respectant la souveraineté des autres États Membres dans ces domaines ;
- c) être alignées, dans le cadre de la recherche de la coopération fiscale internationale, sur les obligations incombant aux États en application du droit international des droits humains ;
- d) s'inscrire dans une perspective globale du développement durable, en tenant compte de ses dimensions économique, sociale et environnementale ;
- e) être suffisamment souples, résilientes et agiles pour assurer des résultats équitables et efficaces à mesure que les sociétés, les technologies, les modèles économiques et la coopération fiscale internationale évoluent ;
- f) contribuer à la réalisation du développement durable en garantissant une répartition équitable des droits d'imposition dans le cadre du système fiscal international ;
- g) établir des règles aussi simples et faciles à gérer que le permet le sujet ;
- h) être source de sécurité juridique pour les contribuables et les pouvoirs publics ;
- i) exiger des contribuables de remplir leurs obligations en toute transparence et de manière responsable.

Engagements

10. La convention-cadre devrait comprendre des engagements en vue d'atteindre les objectifs qui la sous-tendent. Ces engagements devraient, entre autres, porter sur les aspects suivants :

- a) assurer une juste répartition des droits d'imposition, notamment en imposant équitablement les entreprises multinationales ;
- b) lutter contre les pratiques de fraude et d'évasion fiscales auxquelles se livrent les particuliers fortunés en veillant à ce que ceux-ci soient imposés comme il se doit dans les États Membres concernés ;
- c) adopter des approches de la coopération fiscale internationale contribuant à la réalisation du développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée ;
- d) fournir une assistance administrative mutuelle efficace en matière fiscale, notamment en ce qui concerne la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales ;
- e) lutter contre les flux financiers illicites en lien avec l'évasion fiscale, la fraude fiscale et les pratiques fiscales dommageables ;
- f) prévenir et régler efficacement les différends fiscaux.

Renforcement des capacités

11. Une participation inclusive et effective à la coopération fiscale internationale suppose que l'on mette en place des procédures qui prennent en compte les différents besoins et priorités de tous les pays et leur capacité de contribuer véritablement au travail d'élaboration des normes, sans restrictions excessives, et qu'un appui leur soit apporté dans cette démarche, notamment en leur donnant la possibilité de participer à l'établissement des programmes de travail, aux débats et à la prise de décisions, soit directement, soit par l'intermédiaire de groupements de pays, selon leur préférence.

12. La convention-cadre devrait donc intégrer des dispositions visant à mettre en place des mécanismes institutionnels à même d'aider les États Membres, en particulier les pays en développement, à renforcer leurs capacités dans le domaine de la fiscalité internationale et des domaines connexes, de sorte à être en mesure de participer efficacement à la coopération fiscale internationale et d'appliquer la convention-cadre.

Autres éléments

13. La convention-cadre devrait également intégrer, entre autres, les éléments de fond et éléments procéduraux supplémentaires suivants : définitions ; liens avec d'autres accords et instruments et avec le droit interne des pays ; examen et vérification ; échange de renseignements (aux fins de l'application de la convention-cadre) ; collecte et analyse des données ; ressources financières ; Conférence des Parties ; secrétariat ; organes subsidiaires ; mécanismes de règlement des différends ; procédures applicables à la modification de la convention-cadre et à l'adoption de protocoles ; dispositions finales.

III. Protocoles

14. Les protocoles sont des instruments juridiquement contraignants distincts de la convention-cadre, qu'ils visent à appliquer ou à développer. Chaque partie à la convention-cadre devrait avoir la possibilité de devenir ou non partie à un protocole sur toute question fiscale de fond, soit au moment où elle adhère à la convention-cadre, soit ultérieurement.

15. Deux protocoles préliminaires devraient être élaborés en même temps que la convention-cadre. L'un de ces protocoles préliminaires devrait porter sur l'imposition des revenus tirés de la prestation de services transfrontaliers dans une économie de plus en plus numérisée et mondialisée.

16. L'objet du deuxième protocole préliminaire devrait être déterminé lors de la session d'organisation du comité intergouvernemental de négociation, à partir des questions prioritaires particulières suivantes :

- a) fiscalité de l'économie numérique ;
- b) mesures visant à lutter contre les flux financiers illicites ;
- c) prévention et règlement des différends fiscaux ;
- d) mesures visant à lutter contre les pratiques de fraude et d'évasion fiscales auxquelles se livrent les particuliers fortunés en veillant à ce que ceux-ci soient imposés comme il se doit dans les États Membres concernés.

17. D'autres protocoles portant notamment sur les sujets suivants pourraient aussi être envisagés :

- a) coopération fiscale en matière de questions environnementales ;
- b) échange de renseignements à des fins fiscales ;
- c) assistance administrative mutuelle en matière fiscale ;
- d) pratiques fiscales dommageables.

IV. Approches et délais de négociation

18. La convention-cadre devrait être élaborée par un comité de négociation placé sous la direction des États Membres. Le comité intergouvernemental de négociation se réunirait en 2025, 2026 et 2027 pour au moins trois sessions annuelles, d'une durée maximale de 10 jours ouvrables par session, et, une fois ses travaux achevés, soumettrait le texte final de la convention-cadre et des deux protocoles préliminaires à l'Assemblée générale pour examen au cours du premier trimestre de sa quatre-vingt-deuxième session.

19. Le bureau du comité intergouvernemental de négociation devrait être composé d'une président(e), de 18 vice-président(e)s et d'un(e) rapporteur(euse), élus sur la base d'une représentation géographique équitable.

20. Les États Membres devraient participer pleinement à la négociation de la convention-cadre et s'efforcer d'assurer une certaine continuité en matière de représentation.

21. Les organisations internationales, la société civile et les autres parties prenantes sont encouragées à contribuer aux travaux du comité intergouvernemental de négociation conformément aux pratiques établies.

22. Tout au long de ses travaux, le comité intergouvernemental de négociation tiendra compte des travaux des autres instances concernées, des synergies potentielles et des outils, atouts, compétences et complémentarités existants dans les multiples institutions qui jouent un rôle dans la coopération fiscale aux niveaux international, régional et local.

V. Ressources à l'appui des travaux du comité intergouvernemental de négociation

23. Le Secrétaire général devrait être prié d'allouer au comité intergouvernemental de négociation les installations et ressources nécessaires à la conduite de ses travaux, en mettant notamment à sa disposition un secrétariat technique du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et un secrétariat fonctionnel du Département des affaires économiques et sociales.

24. Les États Membres et les autres parties prenantes concernées qui sont en mesure de le faire sont encouragés à contribuer à assurer la participation pleine et effective des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, à la négociation de la convention-cadre, notamment en prenant en charge leurs frais de voyage et dépenses locales et en les aidant à renforcer leurs capacités.

Annexe II

Liste des participantes et participants à la session organisationnelle et aux première et deuxième sessions du Comité spécial chargé de définir un mandat pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale

États Membres

| | |
|--------------------|---|
| Afrique du Sud | Nhlanhla Radebe Hoosen Ahmed Seedat |
| Algérie | Rabhi Ghania Mansour Achouri Hachemi |
| Allemagne | Silke Bruns Kerstin Sieverdingbeck Michael Christoph Braun Alexander Hoeck |
| Angola | Francisco da Cruz |
| Antigua-et-Barbuda | Walton Alfonso Webson Tumasie Coastain Blair |
| Arabie saoudite | Wassal Mosal W. Almalki Reema Abdulaziz A. Al Moammar Mohammad Kamal M. Ayoub Ghada Faisal A. Almegren |
| Argentine | Fabián Oddone Sebastian Lucas Nicolino Emanuel Federico Sotelo María Soledad Sandller Carlos Protto Matias Munizaga |
| Arménie | Julieta Tavakalyan |
| Australie | James Martin Larsen Rebecca Suzanne Bryant Sheona McKenna Sarah Joy Linton Zac George Murrawon Collins-widders Alexandra Hutchison Ian Beckett Elaine Dargan |
| Autriche | Christoph Seel Veronika Daurer |
| Bahamas | Leo Ryan Pinder T'Sean Mott |

| | |
|---------------------------------|---|
| Barbade | François Jackman Kereeta Whyte Kafeisha Francis |
| Bélarus | Valentin Rybakov Alena Kavaleuskaya |
| Belgique | Philippe Kridelka Karl Lagatie Didier Leemans Filip De Maesschalck Angie Clocheret Stone Thomas Hocker Clara Aniek B. Rappe Annelies Lievens Christophe Vinck |
| Belize | Janine Elizabeth Coye-Felson Charikleia Ilianna Kotini |
| Bolivie (état plurinational de) | Diego Pary Rodríguez Jhonny Morales Coronel Carla Jemio Tatiana Bárbara Muñoz Ponce |
| Botswana | Gladys Mokhawa Ishmael Tsholofelo Dabutha Monei Fetsi Future Rapuleng Lorato Motsumi Elias M. Moatlhodi Kabo Selema Kabo France Namate |
| Brésil | Claudia Lucia Pimentel Joao Paulo R. F. Martins da Silva Ricardo Augusto G. R. Rodrigues Guilherme M. Bayer Andressa Gonçalves R. Rodrigues Poliana Garcia T. Ferreira Felipe A. Oliveira |
| Brunéi Darussalam | Noor Qamar Sulaiman Dk Nur Maseleiana Rahimah Pg Ibrahim |
| Bulgarie | Lachezara Stoeva Krassimira Beshkova Ivaylo Gatev |
| Burkina Faso | Oumarou Ganou Aminata Ouattara Cisse Dofini Aubin Tiahoun |
| Burundi | Zéphyrin MANIRATANGA |
| Cabo Verde | Sandra Da Cruz Fortes José Delgado |
| Cameroun | Serge Pamphile Mezang Akamba Jean Bertrand Bihina |

| | |
|---------------------|--|
| Canada | David Messier Shirley Ong Marie-Hélène Ayotte Rivard Stephanie Smith Béatrice Maille |
| Chili | Liselott Kana Maite de Elorriaga Dunlop Camila Ortiz Miranda |
| Chine | Li Qiaolang |
| Chypre | Maria Michail Gabriella Michaelidou Maria Stavropoulou Sotiria Irene Sotiropoulos |
| Colombie | Claudia Vargas Jorge Adrián Murillo Ferrer |
| Congo | Yann Lazare Makayat Bouanga |
| Costa Rica | Roberto Avendaño Sancho Luis Jose Solis Aragones |
| Côte d'Ivoire | Tiémoko Moriko Gbolié Désiré Wulfran Ipo Halley Christine Yapi Bah Antonin Benjamin Bieke Assi Laurent Ebakoue |
| Croatie | Ivan Šimonović Irena Zubčević Ivana Vejić Dalibor Legac |
| Cuba | Torres Seara Dalia Marlen |
| Danemark | Sara Mia Pelzl Löhr Mikael Erbs |
| Djibouti | Omar Mahamoud Farah |
| Égypte | Ramy Mohamed Elsaid Youssef Osama Abdelkhalek Ahmed Elshandawily Heba Mostafa Rizk Sherine Elsaeed |
| El Salvador | Egriselda Aracely González López Carlos Efraín Segura Aragón Walter José Mira Ramirez Ligia Lorena Flores Soto |
| Émirats arabes unis | Asma Mohamed Al Zarooni Shabana Begum Christopher James Searing |
| Espagne | Héctor José Gómez Hernández Ana Jiménez de la Hoz Maria Josefa Garde Garde |

| | |
|-----------------------|---|
| | Marta Jimenez-Blanco Carrillo De Albornoz Adrián Martín Couce |
| Estonie | Helen Pahapill Sille Võhma |
| Eswatini | Theminkosi Bafana Mavuso Hilton Dlamini |
| États-Unis d'Amérique | Kamela Nelan Rose Ann Marks Elizabeth Bell John Aiello Elizabeth Maryanne Grosso Mark A. Simonoff |
| Fédération de Russie | Dmitry S. Chumakov Alexander A. Smirnov Boris A. Meschchanov Nikolai O. Komarkov Ekaterina Vinogradova Anatoly Oshurko |
| Fidji | Vueti Kosoniu May Aliti Drauna Adisovanatabua Navoti |
| France | Cécile Bader Martin Klam Gaetan Hy Eléonore Virgine Peyrat Romain Dubourdieu Diego Renaud |
| Géorgie | Temuri Pipia |
| Ghana | Daniel Nuer Harold Adlai Agyeman Jeswuni Abudu-Birresborn |
| Grèce | Evangelos Sekeris Achilleas Rakinis Ioannis Fasoulas |
| Guatemala | Carla Maria Rodríguez Mancia María José del Águila Castillo David Mulet Lind Sharon Bernadeth Juárez Argueta |
| Guinée | Masseni Kaba Saleh |
| Haïti | Antonio Rodrigue Fritzner Gaspard Wisnique Panier Enock Charles Faustin Guensy Betor |

| | |
|--------------------------------|--|
| Honduras | Mary Elizabeth Flores Carlos Rojas Santos Ramón Emilio Flores Mario Pineda Karina Michelle Sánchez Salgado |
| Hongrie | Zsuzsanna Horváth Robert Csabai Gyöngyi Siklósiné Antal Erzsebet Varga Viktoria Zsuzsanna Vad Lilla Lázár Miklos Gaal |
| Inde | Apoorv Tiwari Bhaskar Goswami Sri Vatsa Sehra Petal Gahlot Anchal Khandelwal Bahni Telenga Jigar Raval |
| Indonésie | Evan Pujonggo |
| Iran (République islamique d') | Javad Momeni Morteza Molanazar Mojtaba Ghafouri |
| Irlande | Gary Hynds Dónal Cronin Ciarán Conroy Robert O'Donnell John Gilroy Aisling O'Leary Beth Carthy |
| Israël | Gilad Menashe Erdan Nava Naimer Rebecca Lapiner Brett Jonathan Miller Emil Ben Naftaly Peter Andrew Silverberg Noga Barak |
| Italie | Maurizio Massari Gianluca Greco Daniela Tonon Diego Antonino Cimino Laura Romano Mario Visco Donata Dionisi Serena Fiorelli De Crescenzo Armando |
| Jamaïque | Brian Christopher Manley Wallace Marlene Nembhard Parker Craig Barrington Douglas Cyeth Cylonia Allison Denton-Watts |

| | |
|---------------|--|
| Japon | Koki Harada Kenichi Nishikata Naofumi Nishigori Mayo Asami Koichi Ito Toshiyuki Takahara Rina Ichinotani |
| Kenya | Wanjiru Kiarie Anthony Yanda Oweke |
| Koweït | Tareq M. A. M. Albanai Faisal GH. A. T. M. Alenezi Bader Alabdulhadi Humood Ben Essa Jassem M. E. A. A. Alameri |
| Lesotho | Setsoto Ranthocha Nthabiseng Gerith Tarumbiswa Tieho Andrew Rankhone |
| Lettonie | Emīls Dombrovskis Pēteris Filipsons |
| Libéria | Sarah Safyn Fyneah Judy Elious Nyangbe Jestino Sharty Gaye Sr. |
| Libye | Taher M. T. El-Sonni Intisar M. KH Etomzini |
| Liechtenstein | Christian Wenaweser Myriam Ochri Patrick Brunhart Bernhard Canete Noah Oehri Theres Neumüller |
| Lituanie | Audronė Misiūnienė Brigita Bačiulytė |
| Luxembourg | Olivier Maes Jil Haentges Anne Françoise Dostert Laure Burg Natalia Radichevskaia Matthieu Gonner Katarina Köszeghy |
| Maldives | Ali Naseer Mohamed Ibrahim Zuhuree Hussain Azhaan Mohamed Hussain Aminath Naufa Rushdi Tong Yu Leon Wang Pahala Rallage Chanuthi Sethmini Gunaratna Laila Shareef Olga El |

| | |
|------------------|---|
| Malte | Vanessa Frazier Adam Kuymizakis Francesca Cassar Blaine Camilleri Carla Galea |
| Maroc | Younes Idrissi Kaitouni Laila Benchekroun Fahd Loubaris Sara Gnzar |
| Maurice | Faisal Oozeerally Rajeshsharma Ramloll Nianavel Armoogum Shailesh Damree |
| Mexique | Héctor Vasconcelos Alicia Guadalupe Buenrostro Massieu Rodolfo Reta Haddad |
| Monaco | Daphné Le Son Benjamin Valli Jérémie Adlerfligel |
| Mongolie | Baigalmaa Odontuya |
| Myanmar | Kyaw Moe Tun Su Su Aung Phone Pyae Ko |
| Namibie | Neville Gertze Paulina Magano Amupolo |
| Nicaragua | Jaime Hermida Castillo Eleane Yaoska Pichardo Urbina Lisandra Marina Gutiérrez Tórrrez |
| Nigéria | Syndoph Endoni Mathew Olusanya Gbonjubola Sani Sadisu Mujahid Ahmed Umar |
| Norvège | Merete Fjeld Brattested Mr. Andreas Løvold Daniel Gimenez Mari Johnsrud Hauge Trude Steinnes Sønvisen |
| Nouvelle-Zélande | Richard John Hannah Takuma Ohashi |
| Ouganda | Moses Kaggwa Adonia Ayebare Godfrey Kwoba Teddy Alako Jesse Rubongoya Musinguzi Faridah Bahemuka Murungyi Joshua Kalebo |

| | |
|---------------------------|--|
| Pakistan | Aisha Farooq Aleena Majeed |
| Panama | Zoraya del Carmen Cano Franco Marilyn del Carmen Thompson Ramirez James Azel Salerno Vega |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | Fred Sarufa Anna Mokono Nriya Subramaniam Karnowski |
| Paraguay | José Eduardo Pereira Sosa Alvaro Andres Dos Santos Perez Marcelo Eliseo Scappini Ricciardi |
| Pays-Bas (Royaume des) | Catharina Jannigje Lasseur Mickie Schoch Frans van der Straaten Mees De Smet Nick Jongerius Valerie Schulte-Nordholt Anne Myra van der Meulen |
| Pérou | Diego Belevan Eduardo Lopez |
| Philippines | Dennis Borromeo Bregala Jesus Enrique Garcia II Euvimil Nina Asuncion |
| Pologne | Joanna Węgrzyn Joanna Sylwia Skoczek Malgorzata Dorota Benson Dorota Wiszniewska |
| Portugal | Ana Paula Zacarias Miguel Serrão Jorge Eduardo Ferreira Silva Aranda Duarte Cunha de Eça Valente Miguel Alexandre Marques Serrão Daniel José Simões Marques Pinto |
| Qatar | Nasser Al- Hijji |
| République arabe syrienne | Wissam Al Nahhas Elie Altarsha |
| République de Corée | Byungsik Jung Kyungchan Park Jun Hyung Bae Hae Yong Park Chanho Lee |
| République de Moldova | Gheorghe Leuca Galina Nipomici |

| | |
|-----------------------------|---|
| République-Unie de Tanzanie | Joseph Aron Mwasota Adelard Alfred Nadhiru Baijukwa Lilian Kimambo Juma Mkabakuli Catherine Chilewa Beatus Nchota Adelard Alfred |
| Roumanie | Gabriela-Cornelia Horosanu Liviu-Adrian Taga |
| Rwanda | Robert Kayinamura Roick Humuza Gisa |
| Saint-Marin | Damiano Beleffi Natascia Bartolini |
| Sénégal | Alpha Ngom Assane Dioum |
| Seychelles | Ian Rama Lesperance |
| Singapour | Yah Fang Chiam Guozhi Foo Lim Zhi Wei Yvette Chew Raffles Ng Rachel Liu Chong Jen Ling Vivek Ganesh |
| Slovaquie | Jana Herkova |
| Slovénie | Samuel Žbogar Saša Jurečko Sabina Carli Sitar Svit Senković |
| Sri Lanka | Peter Mohan Maithri Pieris Nirmala Paranavitana |
| Suède | Ingela Willfors Charlotta Schlyter Anna Svantesson Katarina Li Qiu |
| Suisse | Basil Peyer Gian Sandri Benjamin Frey |
| Suriname | Varsha Sujata Ramratan |
| Tchéquie | Lukas Hrdlicka Hana Šišková Grznárová Hrdlička Lukáš Tereza Němcová |

| | |
|---|---|
| Thaïlande | Cherdchai Chaivaivid Vathayudh Vichankaiyakij Nichamon May Hsieh Louismongkol Sapkul |
| Togo | Koffi Delalom Ahiakpor Koffi Akakpo Koboyo Manabawai Alaba Epse Awesso Tchakpide Ouro-bodi |
| Tunisie | Kaouthar Chelbi Tarek Ladeb Yassine Salah Hedi Labidi |
| Türkiye | Ahmet Yıldız Fikriye Asli Guven Mehmet Kaya Bengi Cirik Kemal Onur Ekren Alara İstemil Aydil İlknur Demir |
| Ukraine | Volodymyr Leschenko |
| Uruguay | Carlos Amorín Laureano Bentancur Stefany Romero Veiga |
| Venezuela (République bolivarienne du) | Samuel Moncada Joaquín Alberto Pérez Ayestarán Asbina Marin Sevilla |
| Viet Nam | Dang Hoang Giang Nguyen Hoang Nguyen Le Thanh Hoai |
| Yémen | Abdulrahman Hasan Yahya Al-barati |
| Zambie | Ignatius Kawaza Mvula Mwila Chola Mukosa Daka Chola Milambo |

Institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies

| | |
|-------------------------------|---|
| Fonds monétaire international | Christophe Waerzeggers Robert Powell |
| Groupe de la Banque mondiale | David OSullivan |

**Autres organisations intergouvernementales ayant reçu
une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs
aux sessions et travaux de l'Assemblée générale et du Comité
spécial chargé de définir un mandat pour l'élaboration
d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération
internationale en matière fiscale**

| | |
|--|---|
| Centre Sud | Abdul Muheet Chowdhary Kuldeep Sharma Kolawole Omole |
| Chambre de commerce internationale | Luisa Scarcella John Conners |
| Chambre de commerce internationale (Pakistan) | Sayyid Mansoob Hasan |
| Forum sur l'administration fiscale africaine | Emmanuel Eze Thulani Shongwe |
| Organisation de coopération et de développement économiques | Michelle Harding Susan Fridy Clodagh Power Manal Corwin |
| Organisation de coopération numérique | Najeeb Ahmad Memon Manel Bondi |
| Union européenne | Axel de la Maisonneuve Eamonn Prendergast Gabriele Annolino |

**Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif
auprès du Conseil économique et social**

| | |
|--|--|
| Across Atlantic Development, Ltd | Ijeoma Nwosu Eric Chukwuemeka Akhara Chinedu Daniel Chime Audrine Asiedu Boadu |
| Action contre les violations des droits des personnes vulnérables | Crispin Kobolongo Kongunde |
| Afri-Health Optonet Association | Uzodinma Adirieje |
| Ágora ciudadanos cambiando México | Jorge Valderrabano |
| Ajemalebu Self Help | Colines Ngende |
| All Africa Community Development and Environmental Protection Agency | Kundai Chanttele Dabengwa Kehinde Elijah Fafiyebi Aghogho Oyinvwi Adewale Ismail Oresanya |
| Association du transport aérien international (Canada) | Luis Fernando Fiallos Pazmino |

| | |
|--|--|
| Association du transport aérien international (Suisse) | Ligia Fonseca Gemma Giner Gorgoll |
| Association nigérienne des scouts de l'environnement | Aida Hermine Gounongbe Edouard |
| Campanha latino-americana pelo direito à educação (Brésil) | Nelsy Lizarazo |
| Center for Economic and Social Rights | Pulkit Palak Maria Emilia Mamberti Maria Ron Balsera Charlotte Inge |
| Centre d'accompagnement des alternatives locales de développement | Gervais Nzoa |
| Centre for Health Science and Law | Bill Jeffery |
| Cœur d'Afrique – Fondation Roger Milla | Winy Audrey Ngo Yem Kouanou Cyrille William Kamwa Djoko |
| Comité catholique contre la faim et pour le développement | Lison Elisabeth Rehbinder |
| Convention pour le bien-être social | Dieudonne Kalala |
| Corporación centro de estudios de derecho, justicia y sociedad | Sergio Raul Chaparro Hernandez Mariana Matamoros Cardenas |
| Equidad de genero: ciudadanía, trabajo y familia, A.C. | Luisa Emilia Reyes Zuniga |
| Fédération de la diversité environnementale et écologique pour la revitalisation agricole et les droits de l'homme | Tcharbuhbokengo Nfinn |
| Feekr Organization for Dialogue and Human Rights Defense | Yunes Qaid Qasem Hamood Qasem Abdullah Omar Alsallahi |
| Fondation Kalipa pour le développement | Godet Nembunzu Mugandjo Bienvenu Ekanga Eyongo |
| Friedrich Ebert Stiftung | Sara Burke |
| Global Initiative Against Transnational Organized Crime | Summer Walker Ana Paula de Carvalho Oliveira |
| Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights | Magdalena Sepulveda |
| Grae Matta Foundation | Ferron Gray |
| Groupement agropastoral pour le développement de Yongoro | Léon C'est la vie Peke koukou |
| Institute of Development Studies | Frederik Heitmüller Martin Hearson |
| Instituto de estudos socioeconômicos | Nathalie Beghin |

| | |
|--|--|
| International Bar Association | Michael Orchowski Wiebe Dijkstra Francesco Gucciardo |
| International Institute for Sustainable Development | Kudzai Mataba Alexandra Readhead Thomas Lassourd |
| International Youth and Student Movement for the United Nations | Jan Lönn |
| Internationale des services publics | Patrick Orr |
| Ken. G Morka Foundation | Godwin Morka |
| LDC Watch | Netra Prasad Timsina Arjun Kumar Karki |
| Ligue marocaine pour la citoyenneté et des droits de l'homme | Tarik Boubekri |
| Maryknoll Sisters of St. Dominic, Inc. | Margaret Lacson |
| Mujer para la mujer, A.C. | Diego de Leon Segovia |
| Norwegian Forum for Environment and Development | Kjetil Grindland Abildsnes Kaja Guttormsgaard Andreas Fjeldskår |
| Organization for Immigrants Peace and Federal Development | Emmanuel Adusei Benjamin Brimpong Adusei Bright Amissah Abdul Salam Osman |
| Oxfam (America) | Rebecca Riddell Grazielle Custodio David |
| Oxfam International | David Walakira |
| Réseau de développement et de communication des femmes africaines (Femnet) | Nicole Laureen Maloba Grace Rosette Namugambe |
| Réseau européen sur la dette et le développement | Tove Maria Ryding Ommey Nahida Markus Trilling Kendrah Jespersen |
| Save the Children International | Sondre Matias Vereide Nave Bonnie Berry Julie Murray |
| Sister to Sister One in the Spirit, Inc. | Yvonne Davis |

| | |
|--|--|
| Society for Development and Community Empowerment | Seliat Bukky Ashade-Muyideen Olubusola Johnson Akinleye Jamiu Abdur-Raheem Babtunde Samat Adeola Idris Owode Aadam Bolaji Awwal |
| Society for International Development | Stefano Prato Pooja Rangaprasad Dereje Alemayehu |
| Standup for Women Society | Temidayo Joseph Ijadele Olakunle Adetona Abosede Deborah Ijadele-Adetona |
| Subjective Physics Sciences | Abdolreza Shahrabi Farahani |
| Tiruzer Ethiopia for Africa | Nahom Tsegaye |
| Ungh Protection Organization | Appiah Kwame Alex |
| United States Council for the International Business, Inc. | Richard Minor |
| Women's Environment and Development Organization | Kathryn Tobin |

Autres organisations non gouvernementales, organisations de la société civile, établissements universitaires et entités du secteur privé concernés

| | |
|---|---|
| African Women Solidarity of Nevada Inc. | David Mialano Tangania Kamandja Margret Wambui Mayani Zania Adele |
| Aide de l'église norvégienne | Anne Marte Sundnes Skaland Kjetil Abildsnes |
| Alliance Sud | Dominik Gross |
| Alternative Information and Development Centre | Jaco Oelofsen Dominic Brown |
| Amazon | Stephanie Sweet |
| Asian Indigenous International Network | Sudip Paneru Bobby Shrestha Sushila Pandey |
| Asian Peoples' Movement on Debt and Development | Lyndinyda B. Nacpil Aida Jean N. Manipon John Samuel B. Lazaro |
| Association des administrateurs fiscaux des îles du pacifique | George Mow |
| Bmr Legal | Mukesh Butani Seema Kejriwal Jariwala Pranoy Goswami |

| | |
|---|---|
| Bombay Chartered Accountants Society | Radhakishan Rawal Mayur Nayak Ganesh Rajgopalan |
| Bureau international de documentation fiscale | Belema Margaret Rose Obuoforibo Johannes Jacobus Pius de Goede Aisha Aize Isa |
| Capitulo mexicano de la Camara internacional de comercio (Chambre de commerce internationale, Mexique) | Mariana Eguiarte Morett German Saldivar Osorio Alejandro Machorro Rivera |
| Centre régional africain pour le développement endogène et communautaire | Jean Mballa Mballa |
| Centro de investigação e desenvolvimento sobre direito e sociedade da Faculdade de Direito da Universidade Nova de Lisboa, NOVA Tax Research Lab | Mariana Passos Beraldo Rita Calçada Pires |
| Chambre de commerce internationale (Nigéria) | Kunle Ogunbamowo Sandra Momah Theophilus Emuwa |
| Comitato Nazionale Italiano della Camera di Commercio Internazionale (Chambre de commerce internationale Italie) | Barbara Triggiani Marco Del Monaco |
| Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des entreprises (hébergée juridiquement par le Réseau mondial pour la justice fiscale) | Tommaso Faccio Alejandro Rodriguez Llach Verónica Grondona |
| Committee on Fiscal Studies | Laila Abdul Latif Joan Atim Attiya Waris |
| Deloitte | Artem Vasyutin |
| Dmun Foundation | Jaewon Choi Avi Sandeep Contractor Matthew Alexander Kartavov Hyeim Lee |
| Environment and Justice Society | Bishwas Sankar Neelam Chudal |
| Foundation for International Taxation | Tilokchand P. Ostwal Mukesh Hari Butani |
| Fundar Centro de análisis e investigación | Ana María Morales Chacón Iván Benumea Gómez Diego de la Mora Maurer |

| | |
|--|---|
| Global Alliance for Tax Justice | Dereje Alemayehu Alexandra Wenzel Tomás Lukin |
| Global Redistribution Advocates | Adrien Fabre |
| Information Technology Industry Council | Megan Funkhouser |
| Initiative for social and economic rights | Kembabazi Allana Benita Yoniya Kibowa Ausi |
| Institute for Economic Justice | Zimbali Mncube |
| International Budget Partnership | Fariya Mohiuddin Austin Ndiokwelu Claire Schouten |
| International Tax and Investment Center | Daniel Witt Blake Marshall |
| Latindadd | Adrian Falco Luis Alejandro Moreno Montoya Jorge Coronado Marroquín Nathalie Beghin |
| Mouvement des entreprises de France | Tania Saulnier |
| National Foreign Trade Council | Anne Gordon Jake Colvin Tiffany Smith |
| Partners in Health | Joel Curtain Chloe Dahleen Alicia Yamin |
| Policy Forum | Semkae Kilonzo Samwely Mkwatwa Prisca Kowa |
| Réseau africain pour la dette et le développement | Jason Rosario Braganza Theophilus Yungong Jong Diana Mochoge |
| Réseau mondial pour la justice fiscale | Sergio Raul Chaparro Hernández Markus Meinzer Florenca Lorenzo Alexander George Anthony Cobham Luke Holland Elizabeth Nelson |
| Réseau mondial pour la justice fiscale-Afrique | Chenai Mukumba Isaac Agyiri Evelyn Muendo |
| Southern and Eastern Africa Trade Information and Negotiations Institute (Seatini-Ouganda) | Jane Nalunga Mark Mutumba Aloysious Kittengo |
| Stichting onderzoek multinationale ondernemingen | Arnold Merkies |

| | |
|--|---|
| Student Business Organization for Sustainable Development | Issac Owusu Spendilove Adu Asare Akwasi Appiah |
| Tax Justice Norway | Andreas Fjeldskår Jonas Veland Kaja Guttormsgaard |
| Texas A&M University School of Law | Lorraine Eden William Byrnes |
| The M Group, Inc. | Hafiz Choudhury Peter Hann Beytullah Sarican |
| Universidad complutense de Madrid | María Amparo Grau Ruiz |
| Universidad de Barcelona | Eva Andrés Aucejo |
| Universidad de Sevilla, Facultad de derecho | Eva Maria Marquez Campon |
| University of Florida Levin College of Law | Mindy Herzfeld |
| World Business Organization (Chambre de commerce internationale Royaume-Uni) | Emma Bennett David Murray Matthew Herrington |
| Youth for Tax Justice Network | Allan Murangira Muhereza John Paul Kafuko Anyhait Winnifred |
| Zimbabwe Coalition on Debt and Development | Vivian Tashinga Zamba John P. Maketo Precious Lupahla |
